



Bourse à la diffusion

Merci d'adresser ce dossier complété et les pièces demandées :

- ✓ par mail : devl.culture.sport@devl.fr
- ✓ par courrier à l'adresse suivante avant le 30 octobre de l'année en cours :
Département du Lot
Service Culture et sport
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 - 46005 CAHORS CEDEX 9

PP15.F1– Septembre 2021

OH
MY

LOT! Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire

NOTICE EXPLICATIVE

Le dispositif départemental de bourses à la diffusion permet d'accompagner les artistes plasticiens lotois dans le développement de projets contribuant à renforcer la visibilité de leur travail hors département et de développer leur réseau professionnel.

Ce dossier recense vos informations professionnelles et les éléments utiles à l'analyse de votre projet de diffusion.

Les pièces à joindre justifient de votre statut et de vos dépenses. Les devis permettent un calcul des dépenses éligibles. L'aide sera attribuée après vote de l'assemblée départementale et versée sur présentation des justificatifs des dépenses concernées. Elle ne pourra excéder 50% des dépenses éligibles.

Bénéficiaire :

L'aide concerne les artistes plasticiens professionnels ayant domicile ou atelier dans le Lot et assujettis ou affiliés à la Maison des artistes / AGESEA, ou déclarant une activité artistique dans le respect des règles relatives à ce statut depuis deux ans au minimum.

Un artiste bénéficiaire de l'aide à la diffusion devra attendre deux années complètes avant de pouvoir déposer une nouvelle demande.

Nature des projets concernés :

Un projet d'exposition hors département du Lot

Un projet d'édition de catalogue ou d'une monographie, accompagnant ou non une exposition

Un projet multimédia / vidéo de création / documentaire sur le travail de l'artiste

Dépenses éligibles :

En lien avec une exposition : frais de transports des œuvres (frais envoi, conditionnement, cout transporteur ou location véhicule), frais d'encadrement, aller-retours de l'artiste sur le lieu d'exposition si ceux-ci ne sont pas pris en charge par le lieu organisateur, hors transports d'œuvre (frais kilométriques en vigueur, péage) et à des fins précisées (accrochage, médiation, vernissage,)

En lien avec une édition de catalogue : rédaction, conception graphique, photographie, correction, traduction, impression.

En lien avec la réalisation et diffusion d'un documentaire vidéo /web sur le travail de l'artiste : réalisation, montage, étalonnage, doublage, mastering,

Pour chaque dépense, un devis puis une facture acquittée ou toute preuve de dépenses devront être présentées pour le calcul de l'aide puis son versement.

Note : L'aide ne peut pas porter sur des dépenses liées à la communication print ou web (flyers, affiche, encart presse, site internet personnel ou collectif de promotion ou de vente en ligne) et tout contenu à caractère strictement promotionnel ou publicitaire, ni sur la prise en charge des *per diem* lors des expositions (Hébergement, repas).

I-DEMANDEUR

➤ Coordonnés

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse domicile :

Adresse atelier (si différente)

Site web :

Réseaux sociaux :

Tel :

Mail :

Situation professionnelle :

Profession libérale

Salarié

Fonctionnaire

Autre

Statut (affiliation Maison des artistes/ AGESSA ou n° Siret) :

.....

- Avez-vous déjà obtenu une aide individuelle création/diffusion ces 3 dernières années ? Oui Non

Si oui précisez le type d'aide :

En quelle(s) année(s) ? :

II-DOMAINES DU PROJET ARTISTIQUE DIFFUSE

(Possibilité de cocher plusieurs cases)

Peinture /dessin

Estampe/multiple

Sculpture/ installation

Photographie

Art vidéo

Performance

Street art

Livre d'artiste

Projet d'édition

Vidéo documentaire

Projet web /multimédia

III-PRESENTATION DU PROJET

(Vous pouvez joindre une note de 3 pages maximum. Tout type de document peuvent être ajouté pour une meilleure compréhension du projet : éléments photographiques, croquis, vidéos, liens actifs...)

IV-MOTIVATION DE LA DEMANDE

VI-CADRE DANS LEQUEL SERA MONTRÉ / DIFUSÉ VOTRE TRAVAIL

➤ Lieux d'exposition

Nom :

Adresse :

Site web :

Réseaux sociaux :

➤ **Pour une édition y compris hors exposition (catalogue monographique...):**

Format et Nombre de pages :

Nombre d'exemplaires :

Editeur :

Diffuseur :

➤ **Vidéo / documentaire hors projet d'exposition :**

Durée de la création :

Lieux / Plateforme de diffusion (festival, site web...):

➤ **Calendrier** (les dates et la durée)

➤ **Coordonnées complètes des organisateurs /diffuseurs**

Nom / Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tel :

Mail :

➤ **Autres partenaires / financeurs**

➤ **Le type de public visé**

VII-BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Artistiques		Recettes propres	
<ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériel - Encadrement - Location de matériel - Frais de déplacement de l'artiste - autres 		<ul style="list-style-type: none"> - ventes - Autres - Fonds propres 	
Techniques		Subventions	
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de transport des œuvres - Assurances - Location espace de travail - Autres 		<ul style="list-style-type: none"> - Aide demandée au Département du Lot - Autres institutions publiques :
Charges d'honoraires et de prestation de service		Mécénat / Partenariat privé	
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de conception / Rédaction - Frais de réalisation graphique - Frais d'impression - Photographie - Réalisation audiovisuelle - Etalonnage, mastering... - Autre 			
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

Rappel : il est nécessaire que le coût prévisionnel de l'opération soit le plus réaliste possible et le budget soit équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET GLOBAL DU PROJET :

MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE :

RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE

- Formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli avec le détail du budget prévisionnel
- CV, dossier d'artiste
- Un justificatif de résidence dans le Lot
- Une note de trois pages maximums reprenant le détail du projet
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Le justificatif d'affiliation Maison des artistes ou AGESEA ou la déclaration de début d'activité au centre des impôts
- Devis puis justificatifs des dépenses

Tout document que le candidat jugera opportun de présenter

Les dossiers de candidature incomplets ne pourront pas être pris en compte.

Pour toutes difficultés à remplir cette demande, veuillez contacter la mission arts visuels au 05 65 53 43 81.

Je soussigné,....., avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments demandés et déclare assurer la responsabilité des pièces confiées au Département du Lot. Le Département du Lot ne saurait être rendu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation du dossier.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation du Département du Lot par apposition du logo de la collectivité.

Fait à.....le

Signature :



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr